

diminuée de 35 millions. Mais revenons au certificat des vérificateurs, dont au dire du ministre, une copie a été imprimée sur le bilan, à la page 3 des comptes publics pour 1923-1924. Vous avez sans doute, monsieur l'Orateur, ainsi que tous mes honorables collègues, lu des certificats de vérificateurs de temps à autre. Voici le texte du certificat en question :

Nous avons examiné le bilan du Dominion du Canada tel qu'il était le 31 mars 1924, et nous certifions que le bilan est conforme aux bilans des années précédentes en ce qu'il n'inclut pas dans la dette nette du Dominion les obligations de la compagnie des chemins de fer Nationaux dont le Dominion du Canada s'est porté garant. Ces obligations garanties sont toujours inscrites chaque année dans la colonne des engagements indirects.

Eh bien ! ce n'est pas un certificat de vérificateur comme celui que nous trouvons dans le rapport annuel des chemins de fer nationaux canadiens que nous avons reçu hier soir. Le vérificateur exprime-t-il aucune opinion sur l'exactitude du bilan du pays ? Pas du tout. Mais à la suite des comptes du réseau national nous trouvons un certificat du genre de celui que nous avons l'habitude de chercher après chaque état de comptes, et qui est ainsi conçu :

Nous certifions que, selon nous, le bilan consolidé ci-dessus est convenablement préparé de façon à donner un aperçu exact et véritable des affaires du réseau, à l'exclusion de la compagnie de chemin de fer du Vermont-Central, à la date du 31 décembre 1924, et nous certifions de plus que, à notre avis, les comptes relatifs aux revenus et aux profits et pertes pour l'année expirant le 31 décembre 1924, qui y sont attachés, sont exacts.

J'ai une autre forme de certificat de vérificateur attaché au bilan d'une compagnie importante. Le voici :

Nous avons examiné l'état et nous l'avons trouvé conforme aux livres de la compagnie. Après mûr examen, nous nous sommes formé une opinion indépendante de la situation de la compagnie. Etant donné cette opinion, et d'après nos meilleurs renseignements et les explications que l'on nous a données, nous certifions que, selon nous, l'état établit justement et véritablement la situation des affaires de la compagnie, en tenant compte des dépenses imprévues, et que toutes les opérations de la compagnie qui sont venues à notre connaissance ont été du ressort de cette compagnie.

Voilà l'idée que se fait le public d'un certificat de vérificateur. Ce soi-disant certificat que le ministre intérimaire des Finances a jugé nécessaire de citer dans son exposé budgétaire n'est pas une opinion au sujet de l'exactitude ou de l'inexactitude de la comptabilité ; il ne dit pas si les emprunts des chemins de fer devraient être inclus dans la dette publique ou placés parmi les frais de premier établissement du National-Canadien ; il déclare simplement que le bilan est une continuation de l'ancienne coutume. Je tiens à vous faire observer que l'homme que vous

rencontrez dans la rue ne vous demandera pas de quelle espèce de certificat il s'agit. Il croit que le ministre intérimaire des Finances fait allusion à celui qui accompagne le bilan de n'importe quelle compagnie. J'imagine quelque charmeur libéral s'écriant sur les trottoirs : "Comment donc ! cet état financier que la presse tory a condamné nous l'avons fait examiner par deux experts comptables qui l'ont approuvé par un certificat." C'est une piètre manière pour le Gouvernement de chercher à sortir de cette difficulté due à de moindres revenus à la suite du fléchissement des affaires d'une extrémité à l'autre du pays. Je le répète, c'est un pauvre moyen de tenter d'aveugler les contribuables au sujet de l'augmentation constante de la dette nationale.

Je ne cesserai d'exprimer ma confiance dans le Canada et lorsque je censure le Gouvernement il ne faut pas oublier que je fais une grande distinction entre les deux. Et, après les prochaines élections, le ministère n'aura plus rien à voir à l'administration de la chose publique. Les débats du 24 mars contiennent des excuses et des explications confuses du ministre intérimaire des Finances s'efforçant de justifier ses diverses attitudes. Pourquoi insérer dans le discours budgétaire des assertions comme celles-ci :

L'administration des chemins de fer ne peut pas satisfaire au paiement des arrérages d'intérêts dus sur les prêts obtenus de l'Etat. Nous continuons donc, comme nos prédécesseurs, à ne point exiger d'intérêt de l'administration. Autrement, il faudrait augmenter les crédits des chemins de fer dans le budget général et après avoir reçu de l'administration ce que l'Etat leur a donné par un crédit on en ferait l'objet d'une inscription au budget en paiement des intérêts ; de telle sorte qu'on réduirait la dette du montant dont on l'aurait augmentée.

Mais, monsieur l'Orateur, depuis que nous avons fait l'acquisition de ce réseau, n'avons-nous pas agi de la sorte ? Pourquoi détourner la question et dire : "Cette dette de 131 millions est mauvaise, mais nous sommes si généreux à l'égard du National-Canadien que nous ne voulons pas la considérer ainsi, car, lorsque l'intérêt nous sera remboursé nous n'aurons qu'à transporter l'inscription de l'autre côté du grand livre". Est-il un citoyen intelligent qui pense que l'intérêt nous sera jamais remis ? Tous les jours ne demandons-nous pas à hauts cris des tarifs de marchandises moins élevés. Mes amis des Provinces maritimes, de l'Ouest, de l'Ontario, de Québec, le souhaitent de tout cœur. Cette proposition de tarifs réduits passe avant la suggestion que fait dans son budget le ministre intérimaire des Finances. Il n'est pas juste envers les Canadiens de prendre des faux-fuyants en ce qui concerne les comptes publics. Il est temps de leur apprendre clairement et franchement où nous